



# CONSEIL MUNICIPAL DE NADAILLAC

Séance du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026

Procès-verbal affiché en exécution de l'article L. 2121-15 du CGCT

## COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Nombre de membres en exercice : 11

Membres présents :

M. Pascal ROLLAND, Mme Chantal BROCHARD,  
Mme Stéphanie BAEY, Mme Sylvie BOSSOUTROT, Mme Sandra CLÉRAT,  
M. Régis DUBERNARD, M. Patrick LOUCHART,  
M. Jean-Claude VEYSSIERE, M. Dorian MAS, M. Valentin RHODDE et  
Mme Christine TAFALLA

Secrétaire de séance :

Mme Sylvie BOSSOUTROT élue à l'unanimité

Quorum :

11/11, la séance peut se tenir

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence du Maire, Pascal ROLLAND.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Vote des comptes financiers uniques (CFU) 2025 des budgets principal et annexe ;
- Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ;
- Détermination des modalités d'exercice du droit à la formation des élus ;
- Désignation des représentants aux Commissions Communales ;
- Désignation des membres de la Commission de la Commande Publique ;
- Désignation du correspondant défense.
- Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) ;
- Personnel communal : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade ;
- Questions diverses.

## DÉLIBÉRATION N° 01

### **OBJET : Vote du compte financier unique 2025 – Budget principal (12000)**

Le Maire rappelle que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion et présente les résultats de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote. Le Conseil Municipal est présidé par Mme Chantal BROCHARD, 1ère Adjointe.

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>			
<b>BUDGET ANNEXE 12001</b>			
<i>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</i>			
		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	12 027.00 €	19 786.01 €
	Recettes réalisées	7 327.00 €	28 481.50 €
	Restes à réaliser		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	20 956.35 €	25 336.00 €
	Dépenses réalisées	5 410.41 €	8 101.27 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 916.59 €	20 380.23 €

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	8 929.35 €	5 549.99 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 10 845.94 €	+ 25 930.22 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)		
Résultat cumulé	Excédent/déficit (+/-)	+ 10 845.94 €	+ 25 930.32 €

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à l'unanimité des membres présents et votants

### DÉLIBÉRATION N° 02

#### **OBJET : Vote du compte financier unique 2025 – Budget annexe (12001)**

Le Maire rappelle que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion et présente les résultats de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote. Le Conseil Municipal est présidé par Mme Chantal BROCHARD, 1ère Adjointe.

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>			
<b>BUDGET PRINCIPAL 12000</b>			
<i>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</i>			
		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	653 307.93 €	409 098.00 €
	Recettes réalisées	306 656.11 €	553 414.42 €
	Restes à réaliser	39 074.00 €	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	551 806.70 €	583 842.09 €
	Dépenses réalisées	428 497.78 €	458 706.11 €
	Restes à réaliser	46 350.00 €	
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-121 841.67	+94 708.31 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-101 501.23 €	+174 744.09 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-223 342.90 €	+269 452.040 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-7 276.00 €	
Résultat cumulé	Excédent/déficit (+/-)	Déficit - 230 618.90 €	Excédent + 269 452.40 €

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à l'unanimité des membres présents et votants

### DÉLIBÉRATION N° 03

**OBJET : Droit à la formation des élus**

Conformément au CGCT, le Conseil doit délibérer sur la formation des élus dans les trois mois suivant son renouvellement.

- Décision : Inscription d'une enveloppe annuelle égale à 2 % du montant total des indemnités de fonction.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à l'unanimité

### DÉLIBÉRATION N° 04

**OBJET : Désignations des membres des Commissions Communales**

Monsieur le Maire est nommé Président de l'ensemble des commissions.

- Commissions créées : Affaires scolaires/Jeunesse, Travaux/Urbanisme, Fêtes/Associations, Budget/Finances, Communication, Attribution des logements et Plan Communal de Sauvegarde.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à l'unanimité

### DÉLIBÉRATION N° 05

**OBJET : Désignation des membres de la Commission de la Commande Publique**

Le Conseil Municipal décide de constituer la commission chargée de l'examen des marchés publics pour la durée du mandat en désignant :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Chantal BROCHARD	Dorian MAS
Jean-Claude VEYSSIERE	Sandra CLÉRAT
Patrick LOUCHART	Sylvie BOSSOUTROT

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à l'unanimité

### DÉLIBÉRATION N° 06

**OBJET : Désignation des délégués du SDE24**

Pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, le Conseil nomme :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Pascal ROLLAND	Chantal BROCHARD
Jean-Claude VEYSSIERE	Valentin RHODDE

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à l'unanimité

### DÉLIBÉRATION N° 07

**OBJET : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 27/03/2026, le Maire propose de fixer le taux de promotion pour le grade suivant :

- Grade d'avancement : Adjoint administratif principal 2ème classe.
- Ratio : 100 %.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à l'unanimité

## CLÔTURE DE SÉANCE

Séance levée à 22h30

## SIGNATURES

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie BOSSOUTROT.

Président de séance :

Le Maire,  
M. Pascal ROLLAND.